



4^{ème} SESSION DE LA RÉUNION DES PARTIES CONTRACTANTES
15 – 19 Septembre 2008, Antananarivo, Madagascar

« À l'action sur les voies migratoires des oiseaux d'eau – revue du passé, vision d'avenir »

**RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ TECHNIQUE DE L'AEWA
À LA 4^{ème} SESSION DE LA RÉUNION DES PARTIES**

Introduction

Ce rapport est soumis à la quatrième session de la Réunion des Parties (MOP4) par le Comité technique, conformément à l'Article VII, paragraphe 3 (c) de l'Accord. Il décrit les activités entreprises par le Comité technique afin de mettre en œuvre son plan de travail pour la période 2006-2008 ainsi que les résultats obtenus.

Au cours de l'exercice triennal 2006-2008, le troisième depuis l'entrée en vigueur de l'Accord, le Comité technique a organisé deux réunions en des endroits différents, lesquelles ont toutes deux été présidées par Yousoof Mungroo. Répondant à l'aimable invitation du gouvernement suisse et de l'Association mondiale des zoos et des aquariums (WAZA), la septième réunion du Comité technique (TC7) s'est tenue à Berne, en Suisse, du 29 octobre au 1^{er} novembre 2006. La huitième réunion (TC8) a eu lieu du 3 au 5 mars 2008 à Bonn au siège des Nations Unies en Allemagne. Nous voudrions exprimer ici notre gratitude et nos remerciements sincères aux organisateurs pour leurs généreuses invitations, l'excellente logistique et les conditions de travail mises à notre disposition qui ont fortement contribué au succès de ces réunions. Je souhaite par ailleurs informer cette honorable assemblée que le Ghana avait témoigné son intérêt à accueillir la huitième réunion du Comité technique mais a dû repousser son invitation à une réunion future. Par la suite, la réunion a été programmée à Naivasha, au Kenya. Cette rencontre avait été entièrement organisée, mais en raison des troubles politiques dans le pays, elle a dû être de nouveau déplacée vers un autre endroit, et ce à court terme. Le Secrétariat a relevé le défi avec succès et la huitième réunion du Comité technique de l'AEWA s'est tenue sur le Campus des Nations Unies de Bonn, en Allemagne.

La huitième réunion du Comité technique a revêtu une importance particulière dans la mesure où elle constituait la dernière réunion du Comité technique avant la quatrième session de la Réunion des Parties (MOP4). En outre, le Secrétariat a introduit un aspect novateur à l'ordre du jour en y incluant des ateliers du soir qui se sont avérés très productifs pour examiner les études internationales et élaborer des résolutions. Pendant la réunion qui a duré trois jours, le Comité technique s'est penché sur quelque 27 points à l'ordre du jour, et sept des neuf études internationales préparées conformément au paragraphe 7.4 du Plan d'action ou aux résolutions de la Réunion des Parties ont été débattues et approuvées pour être soumises à la MOP4 par le Comité permanent.

Plan de travail 2006-2008

Les opérations réalisées par le Comité technique au cours de l'exercice triennal 2006-2008 ont été guidées par un plan de travail qui mettait en évidence les principales tâches à effectuer selon les instructions de la MOP3 et de Réunions des Parties antérieures ainsi que du Plan d'action de l'Accord. Le Plan de travail du Comité technique 2006-2008 a été élaboré par le Secrétariat à l'issue de la troisième session de la Réunion des Parties (MOP3) tenue du 23 au 27 octobre 2005.

Les travaux du Comité technique ont débuté immédiatement après la MOP3 et ont formé un processus continu tout au long de l'exercice triennal. Le Comité technique a approuvé le Plan de travail en février 2006 par le biais d'une procédure écrite (par courrier électronique). Le plan comprenait initialement onze tâches, chacune d'entre elles ayant été confiée à un groupe de travail du Comité technique composé de plusieurs représentants régionaux, représentants d'organisations, experts désignés et observateurs ainsi que d'une équipe du Secrétariat, et présidé par l'un des membres du groupe.

Au cours de la septième réunion du Comité technique, il a été convenu que deux thèmes/tâches, à savoir la mise au point d'un format de rapport en ligne et d'un plan stratégique, seraient traités par un seul groupe élargi (groupe de travail 5) en raison des liens manifestes entre ces deux sujets. Le Secrétariat et les membres du Comité technique ont coopéré entre les réunions du Comité par courrier électronique et sur la base d'ateliers ad hoc convoqués à Bonn par le Secrétariat. L'ensemble des onze tâches ont été effectuées à l'exception de l'ébauche d'orientations pour l'application des critères utilisés dans le Tableau 1 du Plan d'action de l'AEWA pour les catégories A3d et B2d (taux de fluctuations extrêmes dans la taille ou les tendances des populations). Ce dossier a été débattu à Berne puis approfondi lors d'un atelier ad hoc à Bonn. Il a été décidé que l'on avait besoin des conseils d'expert d'un statisticien; cependant, ces travaux n'ont pu être sous-traités du fait de fonds insuffisants et ont par conséquent été repoussés à l'exercice triennal suivant.

Certaines des tâches n'ont pas été remplies par le seul Comité technique mais ont requis la contribution de consultants externes (rapports, estimations, etc.). Ces tâches ont été effectuées dans la mesure où les ressources le permettaient.

Le tableau ci-dessous résume les activités entreprises dans le cadre de chacune de ces tâches au cours de l'exercice triennal passé ainsi que les résultats obtenus.

Plan de travail du Comité technique de l'AEWA pour la période 2006-2008

Thème/tâche	Composition du groupe de travail	Action entreprise et résultats obtenus
<p>1. Groupes taxonomiques prioritaires d'oiseaux d'eau qui auraient avantage à la réalisation d'une étude précoce des limites biogéographiques de leurs populations (rés. 3.2, dans la limite des ressources)</p>	<p>WH, DS, JOS, PC, SD</p>	<p>La MOP3 avait demandé à Wetlands International, en collaboration avec le Comité technique, de préciser les groupes taxonomiques d'oiseaux d'eau qui auraient avantage à la réalisation d'une étude précoce des limites biogéographiques de leurs populations. Le travail initial a été effectué en 2006 sous forme de liste de priorités à grande échelle évaluant les espèces sur la base d'une série de critères proposés. Après avoir été discutés lors de la TC7, avec l'aide du Secrétariat, les critères soumis ont été affinés, puis ramenés à cinq et appliqués. Cette question a de nouveau été abordée dans le cadre d'un atelier ad hoc tenu à Bonn en mars 2007, et le travail a été achevé lors de la TC8. Wetlands International a fourni une estimation des coûts pour procéder à une description des groupes taxonomiques prioritaires identifiés. Les résultats obtenus par ce groupe de travail ont servi de base au projet de résolution 4.2.</p>
<p>2. Directives pour l'évaluation du taux de concentration sur un petit nombre de sites spécifiques à n'importe quel stade du cycle annuel (rés. 3.3)</p>	<p>WH, AH, DS, PC, RP, JOS, SD</p>	<p>Ce critère est utilisé pour les catégories A3a et B2a du tableau 1 de l'AEWA et la MOP3 a demandé au Comité technique de préparer des orientations d'interprétation. Un document a été présenté par le groupe de travail à la TC7, proposant deux approches, dont l'une proche du critère de 1 % de Ramsar et l'autre proche de la définition de BirdLife des espèces "localisées". Le groupe de travail s'est réuni à Bonn pour un atelier ad hoc en mars 2007 et a mis au point un projet de définition qui a été adopté à la TC8. Ce projet est basé sur une définition utilisée par BirdLife pour les espèces "localisées" tout en spécifiant qu'il y a de vastes recouvrements entre les espèces actuellement placées par l'AEWA dans les catégories A3a et B2a et celles que désigne BirdLife par le terme "localisées" (Localised). Cette définition est proposée pour adoption dans le projet de résolution 4.12 et un texte d'orientation supplémentaire préparé par Preben Clausen à la demande du Comité technique est disponible dans le document AEWA/MOP 4.25.</p>
<p>3. Directives pour la détermination des critères de dépendance à un</p>	<p>DS, ON, JOS, JK, SD</p>	<p>Ce critère est utilisé pour les catégories A3b et B2b du tableau 1 de l'AEWA et la MOP3 a demandé au Comité technique de préparer des orientations d'interprétation. L'approche proposée dans le document présenté à la TC7 en 2006 dépendait largement de la classification des habitats (zones humides), de la disponibilité d'inventaires des habitats (zones humides) et de l'opinion d'experts établissant une liste des types d'habitat "gravement menacés". Lors de la TC7, un petit groupe de</p>

Thème/tâche	Composition du groupe de travail	Action entreprise et résultats obtenus
type d'habitat gravement menacé (rés. 3.3)		rédaction a été prié de repenser la proposition et de soumettre une approche plus pragmatique. Une nouvelle proposition a été soumise à la réunion concernant une définition du terme "menace grave" (severe threat). À la mi-mars 2007, le groupe de travail s'est réuni pour un atelier ad hoc d'une journée au secrétariat de l'AEWA et s'est entendu sur une définition de ce critère ainsi que sur une directive pour son application, qui ont été approuvées par la TC8. Cette définition est proposée pour adoption dans le projet de résolution 4.12; un texte d'orientation supplémentaire préparé par Preben Clausen à la demande du Comité technique est disponible dans le document AEWA/MOP 4.25.
4. Directives sur le taux de fluctuations extrêmes dans la taille ou les tendances des populations (rés. 3.3)	DS, WH, JOS, PC, RP, SD	Ce critère est utilisé pour les catégories A3d et B2d du tableau 1 de l'AEWA et la MOP3 a demandé au Comité technique de préparer des orientations d'interprétation. La question a été discutée lors de la TC7 et il a été décidé d'appliquer le critère de la liste rouge de l'UICN pour les fluctuations extrêmes. Le sujet a également été abordé dans le cadre de l'atelier ad hoc tenu à Bonn en mars 2007 et il a été décidé que l'on avait besoin des conseils d'expert d'un statisticien. Des efforts ont été entrepris pour contacter des statisticiens appropriés, bien que l'on manque en fait des fonds nécessaires pour financer ce travail. Cette tâche a donc été reportée au troisième exercice triennal, pour autant que les ressources le permettent.
5. (a) Élaborer un format de rapport national en ligne et chercher à harmoniser les rapports avec d'autres AEM environnementaux multilatéraux (rés. 3.5, dans la limite des ressources) (b) Aider à l'élaboration d'un Plan stratégique pour l'AEWA (rés. 3.9)	OB, DS, RA, FK, SD, BL, SD	La MOP3 a décidé d'élaborer un nouveau format de rapport national en ligne ainsi qu'un plan stratégique pour l'Accord basé sur le Plan stratégique de la CMS. Mme Gwen Van Boven de SPAN Consultants, la même consultante qui avait élaboré la stratégie de communication de l'AEWA, a été chargée de préparer ce plan stratégique. Tout à fait au début du processus d'élaboration de ce plan stratégique, elle a interviewé des membres du Comité technique, et le Comité a commenté les projets dès qu'ils étaient disponibles. La première ébauche de nouveau format de rapport national a été élaborée par le Secrétariat et elle a été discutée de manière approfondie avec le Comité technique. En janvier 2007, lors d'un petit atelier ad hoc à Bonn, les projets de plan stratégique et de format de rapport national étaient prêts en grande partie. Après de nouvelles consultations avec le Comité technique, la version finale du nouveau format de rapport a été soumise en avril 2007 au Centre mondial de surveillance pour la conservation (WCMC). Dans le cadre d'un projet financé par le PNUE concernant la gestion avec les accords environnementaux multilatéraux sur la biodiversité, le WCMC a mis au point des systèmes de rapport en ligne pour la CMS et l'AEWA en tant que volets de ce projet. La dernière version des projets de plan stratégique et de format de rapport national a été approuvée par le Comité permanent et elle est maintenant disponible respectivement sous la cote AEWA/MOP 4.19 et AEWA/MOP 4.20. Ces projets sont soumis pour adoption dans le projet de résolution 4.7.

Thème/tâche	Composition du groupe de travail	Action entreprise et résultats obtenus
<p>6. Considérer le rôle potentiel de l'Accord dans la conservation des oiseaux de mer (à la lumière du travail accompli par les ORGP et autres ISO, telles que la CBD et la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer) (rés. 3.8)</p>	<p>OB, YM, AS, RA, BL, SD</p>	<p>Un document a été soumis par le groupe de travail à la TC7 et la question a été discutée pendant la réunion. Le document a ensuite été élargi et amélioré, puis commenté de nouveau durant l'atelier ad hoc organisé en mars 2007. En juillet 2007, le document du Comité technique sur le rôle potentiel de l'Accord dans la conservation des oiseaux de mer a été approuvé par le biais d'une procédure écrite par courriel. Une liste de 20 espèces d'oiseaux de mer à inclure dans l'AEWA a été recommandée qui devra être de nouveau soumise à la MOP4. La proposition d'ajouter ces 20 nouvelles espèces a été parrainée par Maurice et figure dans le document AEWA/MOP 4.24. Son approbation est suggérée dans le projet de résolution 4.11. Le document du Comité technique a été communiqué par le Secrétariat à toutes les Parties. Il est disponible sous la cote AEWA/MOP Inf. 4.2.</p> <p>Dans le cadre de la TC8, le Comité a discuté de la nécessité d'amender le Plan d'action de l'Accord afin d'œuvrer pour la conservation des espèces de l'AEWA en milieu marin (les nouvelles espèces que l'on propose d'ajouter et celles qui figurent déjà sur la liste). Le Comité technique a rédigé plusieurs nouveaux paragraphes concernant la section 4.3 du Plan d'action; ces paragraphes ont été parrainés et proposés par la Libye (ils figurent dans le document AEWA/MOP 4.24 et leur approbation est suggérée dans le projet de résolution 4.11).</p>
<p>7. Étudier la structure des Priorités internationales de mise en œuvre pour renforcer leur réactivité aux questions clés et émergentes identifiées par les études internationales spécifiées au paragraphe 7.4 a-g du Plan d'action (rés. 3.11) et après avoir évalué les études,</p>	<p>YM, WH, JOS, DS, SD</p>	<p>Pendant le dernier exercice triennal, cinq études internationales sur les sept requises au paragraphe 7.4 du Plan d'action ont été réalisées. Le Comité technique a participé à la rédaction et à l'adoption du mandat pour chacune de ces études. Il a été largement consulté dans le cadre du processus de préparation des études et il a commenté les projets dès qu'ils étaient disponibles. Les cinq études ont été approuvées lors de la TC8 en mars 2008. Elles figurent dans les documents AEWA/MOP 4.8, 4.9., 4.10, 4.11 et 4.12.</p> <p>Sur la base des conclusions et des recommandations de ces études, le Comité technique a examiné les Priorités internationales de mise en œuvre. La structure est demeurée largement inchangée en comparaison avec les trois périodes triennales précédentes; le nombre de priorités à ajouter a été réduit au minimum et seul l'ajout de cinq nouveaux projets a été proposé. Cela est dû au fait que le Comité technique considère que la toute première priorité pour l'exercice triennal à venir doit être accordée aux projets sous-financés en liaison avec Wings Over Wetlands ou WOW (Des ailes au-dessus des zones humides) / Projet relatif aux voies de migration d'Afrique-Eurasie du PNUE-FEM. Le projet de Priorités internationales de mise en œuvre pour 2009-2012 figure dans le document AEWA/MOP 4.23 et est proposé pour approbation dans le projet de résolution 4.10.</p> <p>Les résultats de ces études ont également servi à formuler des recommandations qui seront soumises à la MOP4. Le Comité technique a transmis ces recommandations dans les projets de résolutions 4.2, 4.3, 4.4 et 4.5.</p>

Thème/tâche	Composition du groupe de travail	Action entreprise et résultats obtenus
<p>préparer des projets de recommandations et de résolutions qui seront soumis à la Réunion des Parties (Plan d'action 7.6)</p>		
<p>8. Changements climatiques:</p> <p>(a) évaluer les signes manifestes de l'impact des changements climatiques sur les oiseaux d'eau ainsi que les scénarios des changements climatiques et leurs incidences sur les oiseaux d'eau, et faire l'esquisse de moyens possibles d'adaptation à ces changements;</p> <p>(b) identifier les espèces figurant au tableau 1 qui sont spécialement vulnérables et fixer les mesures permettant de</p>	<p>DS, WH, PC, AS, SD</p>	<p>Afin de s'acquitter de cette vaste tâche, le British Trust for Ornithology (BOT) a été chargé de rédiger un rapport. Le Comité technique a été associé à la rédaction et au processus de décision concernant le mandat. Il a été largement consulté pour la préparation du rapport et il a commenté les projets dès qu'ils étaient disponibles. Le rapport sur l'impact des changements climatiques sur les oiseaux d'eau dans la zone de l'AEWA a été approuvé par la TC8 en mars 2008. Les sous-tâches (a), (b) et (e) étaient couvertes par ce rapport. Il figure dans le document AEWA/MOP 4.27 et une version vulgarisée abrégée est également disponible.</p> <p>Le Comité technique s'est acquitté de la sous-tâche (c) lors de la TC8 au mois de mars 2008 et il a été proposé d'ajouter un projet aux Priorités internationales de mise en œuvre 2009-2012 (voir AEWA/MOP 4.23).</p> <p>Le Comité technique a jugé qu'il lui fallait encore un peu de temps avant de proposer des amendements au Plan d'action relatifs aux changements climatiques. La sous-tâche (d) se poursuivra donc au cours du prochain exercice triennal.</p> <p>Dans le cadre du même projet, le BTO a également élaboré des lignes directrices de conservation sur les mesures d'adaptation à l'impact des changements climatiques qui ont fait l'objet de consultations avec le Comité technique. Ces mesures ont été adoptées par le Comité permanent et seront soumises à la MOP4. Les lignes directrices sont disponibles dans le document AEWA/MOP 4.28 et sont proposées pour adoption dans le projet de résolution 4.14.</p>

Thème/tâche	Composition du groupe de travail	Action entreprise et résultats obtenus
<p>maintenir ces populations;</p> <p>(c) identifier les actions pertinentes à entreprendre dans le cadre des Priorités internationales de mise en œuvre;</p> <p>(d) proposer des amendements au Plan d'action afin de mieux tenir compte des mesures nécessaires pour agir contre les changements climatiques et s'y adapter;</p> <p>(e) identifier les besoins en termes de recherche internationale concernant l'impact des changements climatiques sur les oiseaux d'eau et leurs habitats;</p> <p>(rés. 3.17, toutes les actions dans la limite des ressources)</p>		

Thème/tâche	Composition du groupe de travail	Action entreprise et résultats obtenus
<p>9. Faire le point des résultats obtenus par les pays qui ont supprimé ou s'efforcent de supprimer l'utilisation de la grenaille de plomb et élaborer une directive qui sera soumise à la MOP pour approbation (rés. 2.2)</p>	<p>NK, EKM, GNO, WH, JK, JS, CL</p>	<p>Cette tâche a été entreprise par le Secrétariat, avec Catherine Lehmann comme responsable, et a été accomplie en même temps qu'une mise à jour de l'étude générale de la question de la grenaille de plomb, réalisée pour la dernière fois en 2001 par Wetlands International. Comme il s'agissait d'un projet des Priorités internationales de mise en œuvre devant être réalisé au cours de cet exercice triennal, cette étude générale aura un format similaire à celui de 2001. Le retour d'expérience des pays qui ont supprimé l'utilisation de la grenaille de plomb a été intégré comme second volet au projet.</p> <p>Le Comité technique a décidé du mandat et il a été consulté sur le questionnaire de l'étude. De même, il a fait des commentaires sur les projets de cette étude dès qu'ils étaient disponibles. La dernière version de l'étude a été approuvée par le Comité technique. Elle sera publiée sous forme de brochure d'information peu après la MOP4.</p>
<p>10. Évaluer les lignes directrices préparées conformément au paragraphe 7.3 du Plan d'action et formuler des projets de recommandations et/ou résolutions relatifs à leur élaboration/mise à jour, contenu et application (Plan d'action 7.6)</p>	<p>DS, WH, SK, JM, RA, SD</p>	<p>Le Comité technique tout entier a été associé à l'examen des lignes directrices et à l'évaluation de la nécessité d'une mise à jour. Il a été recommandé que les lignes directrices présentées sur le site web de l'AEWA soient rendues plus visibles et plus aisément accessibles.</p> <p>Le Secrétariat a entrepris d'améliorer la présentation des lignes directrices sur le site et de rendre leur utilisation plus conviviale. Il a été suggéré que les lignes directrices n° 9 (Lignes directrices sur un protocole de surveillance des oiseaux d'eau) devraient être révisées. Wetlands International se chargera de cette tâche, dans la limite des ressources et en association avec le Comité. Le travail dans ce groupe se poursuivra durant l'exercice triennal suivant.</p>

Vue d'ensemble des abréviations de noms des membres des groupes de travail (par ordre alphabétique):

Abréviation	Nom complet	Abréviation	Nom complet
AH	Abdulmuala Hamza	JOS	John O'Sullivan
AS	Alfousseini Semega	JS	John Swift
BL	Bert Lenten	NK	Niels Kanstrup
CL	Catherine Lehmann	ON	Oliver Nasirwa
DS	David Stroud	OB	Olivier Biber
EYD	Elijah Yaw Danso	PC	Preben Clausen
FK	Florian Keil	RA	Rachelle Adam
GF	Gerardo Fragoso	RP	Robert Pople
GNO	Guy-Noel Olivier	SD	Sergey Dereliev
GRJ	Ghassan Ramadan-Jaradi	SK	Sergey Khomenko
JCV	Jean-Christophe Vie	WH	Ward Hagemeijer
JK	Jelena Kralj	YM	Youssof Mungroo
JM	Jerome Mokoko		

Autres activités du Comité technique au cours du dernier exercice triennal (2006-2008)

1. Le Comité technique a révisé, commenté et approuvé des projets de Plans d'action internationaux par espèce (SSAP) pour sept espèces d'oiseaux d'eau afin de les soumettre à la MOP4 (voir les documents AEWA/MOP 4.29 à 4.35).
2. BirdLife International a été chargé d'élaborer un nouveau format pour les Plans d'action internationaux par espèce de l'AEWA, en coopération avec le Wildfowl & Wetlands Trust (WWT), Wetlands International et la Rubicon Foundation. Le Comité technique a été dûment consulté et a commenté les projets dès qu'ils étaient disponibles. Le projet de nouveau format de SSAP a été approuvé pour être soumis à la MOP4 par le Comité permanent.
3. Le Comité technique a participé étroitement à une mise à jour sur la suppression de la grenaille de plomb pour la chasse dans les zones humides, laquelle a été établie par le Secrétariat. Le Comité technique a été consulté et a commenté les projets dès qu'ils étaient disponibles. Cette révision a été approuvée par le CT lors de sa huitième réunion et est disponible en tant que document AEWA/MOP 4.7.
4. Suite aux conclusions du Rapport sur le statut de conservation des oiseaux d'eau dans la zone de l'Accord (document AEWA/MOP 4.8), le Comité technique a débattu et suggéré une liste de modifications à apporter au Tableau 1 du Plan d'action de l'AEWA. Ces propositions de modifications ont été parrainées par l'Italie. Le Comité technique a également discuté et suggéré d'autres modifications concernant le Plan d'action, à savoir: (1) légère modification dans la formulation du paragraphe 2.1.2 (d) afin de l'harmoniser avec le paragraphe précédent 2.1.1 (c); (2) modifications dans le paragraphe 7.5 du Plan d'action de l'AEWA sur la fréquence des mises à jour des études internationales; (3) modification dans le paragraphe 4.1.4 de l'échéance non respectée de la suppression de la grenaille de plomb pour la chasse dans les zones humides. Ces propositions ont été parrainées par la Croatie (1 et 2) et la Libye (3) (voir le document AEWA/MOP 4.24 et le projet de résolution 4.11).
5. Le Règlement intérieur du Comité technique a été examiné lors de chaque réunion et des corrections et des modifications ont été proposées. De nouveaux éléments ont été ajoutés concernant les procédures de nomination et d'élection des membres du Comité technique, lesquels sont désormais soumis à la MOP4 pour être approuvés en tant que mode de fonctionnement (Modus Operandi) du Comité technique, dont il est prévu qu'il remplace le Règlement intérieur (voir le projet de résolution 4.19).
6. À chaque réunion, le Comité technique a passé en revue les progrès accomplis dans l'application des Priorités internationales de mise en œuvre AEWA (IIP) en 2006-2008 et a donné des conseils au Secrétariat pour rehausser la performance de cette mise en œuvre.
7. Le Comité technique a examiné des propositions de projets lors de chaque réunion ainsi qu'entre les sessions et a donné des conseils au Secrétariat quant à leur financement.
8. Le Président du Comité technique a activement participé aux quatrième et cinquième réunions du Comité permanent de l'AEWA tenues respectivement les 20-21 novembre 2006 et les 24-25 juin 2008 à Bonn, en Allemagne.
9. La Vice-Présidente du Comité technique, Mme Jelena Kralj, a représenté le Président du Comité technique de l'AEWA lors la 14^e réunion du Conseil scientifique de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage qui a eu lieu du 14 au 17 mars 2007 à Bonn, en Allemagne.

Remerciements

Nous aimerions également exprimer nos remerciements aux membres et aux observateurs du Comité technique, et tout particulièrement aux nombreux groupes de travail actifs entre les sessions pour leur dévouement et leur dur labeur, ainsi que les membres du Secrétariat pour leur soutien permanent et la rédaction dans les délais de la version finale des documents de discussion.